



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



**AVIS DE VACANCE DE POSTE PROFESSIONNEL N. 3/AICSTUNISI/2021
PROGRAMME OFFICER AVEC COMPETENCE INTERNATIONALE
(Convention de Contribution n. ENI/2020/416-672)**

**« PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SECTEUR DE
L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE ARTISANALE EN TUNISIE (ADAPT) »**

*Projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence Italienne pour la
Coopération au Développement*

Profile : Programme Officer

Projet : Projet d'Appui au Développement Rural dans le secteur de l'agriculture et de la pêche artisanale en Tunisie (ADAPT)

Réglementation en vigueur :

Conformément à la loi 125/2014 « *Disciplina generale sulla cooperazione internazionale per lo sviluppo* », au décret ministériel italien 113/2015 Art.11, alinéa 1) C, et à la résolution du Comité conjoint n.101 du 19.11.2019, le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), recrute un/e Programme Officer de l'UgP (Unité de Gestion du Programme) dans le cadre du « ADAPT » (ci-après dénommé « Projet »), initiative financée par l'Union européenne et mis en œuvre par le Bureau de Tunis de l'Agence italienne pour la Coopération au Développement (AICS).

DESCRIPTION DU PROJET :

Le Projet « Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche en Tunisie (ADAPT) » de 44,4 millions d'euros, financé par la Délégation Européenne en Tunisie et géré par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), s'inscrit dans la programmation ENI 2019/2020 en soutien au développement rural pour la Tunisie. ADAPT a pour objectif de soutenir des systèmes de production écologiques et durables en améliorant les performances économiques, sociales et environnementales des opérateurs des chaînes de valeurs associées. Il vise ainsi, tout d'abord, à faciliter les investissements des promoteurs privés dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale qui s'insèrent dans une démarche de production écologique et durable. Pour ce faire, il est prévu :



Ce projet est financé par
l'Union européenne

**Appui au Développement durable dans le secteur de
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672**



- i) La mise en place d'un Fonds d'Appui de 25 millions d'euros pour l'octroi aux opérateurs privés de subventions adossées à des crédits bancaires. L'accès et le fonctionnement de ce Fonds se fera à travers une plateforme numérique à créer dans le cadre du programme.
- ii) Le soutien aux coopératives et sociétés mutuelles du secteur agricole et de la pêche artisanale afin de contribuer à leur structuration et améliorer les services offerts à leurs membres, dans une optique de transition écologique vers des systèmes de production durable.
- iii) Le développement de partenariats Public/Privé pour la gestion de services/biens publics dans les domaines de l'agriculture et de la pêche durable.
- iv) Le renforcement des capacités nationales en matière d'alimentation scolaire liée à la production locale (ASPL), contribuant ainsi au développement d'un « marché institutionnel » pour alimenter en produits locaux les cantines scolaires. Cette action sera réalisée par le PAM.
- v) La mise en place d'une ingénierie d'animation du fonds pour définir la politique de subvention, promouvoir le fonds, orienter les promoteurs, suivre les effets des appuis. Ainsi, les Institutions de Recherche (à travers l'Institut de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles - IRESA) en tant que acteurs clés du changement vers des systèmes de production et de transformation agro écologiques et durables, seront activement associées à la divulgation des principes de durabilité comme critère d'éligibilité pour l'accès au fonds d'appui. Le programme prévoit aussi des actions ciblées d'information et sensibilisations adressées à une vaste gamme d'opérateurs publics et privés du secteur (Groupements professionnels, syndicats, associations de la société civile, organismes de certification, etc) qui seront activement impliqués dans la mise en œuvre du programme.

ADAPT a démarré le 21 décembre 2021 pour une durée estimée de 94 mois (environ 8 ans). Le projet a été conçu d'une manière complémentaire avec le programme PRASOC (Programme d'appui au secteur privé et à l'inclusion financière dans les domaines de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire), financé par la Coopération italienne et la Caisse des Dépôts et Prêts italienne. Il s'agit d'une ligne de crédit pour le secteur privé qui est en cours d'exécution. Le projet ADAPT s'inscrit aussi dans un plus grand portefeuille consacré au « Développement économique et création d'emplois » financé par la Coopération italienne en Tunisie, comprenant d'autres initiatives en soutien du secteur privé ainsi qu'aux investissements du secteur publique (ligne de crédit de 73 M € à soutien des PME tunisiennes, programma d'aide à la balance des paiements de la Tunisie de 145 millions d'euros, conversion de la dette, de 50 millions d'euros, etc).

La mise en œuvre du Programme ADAPT sera assurée par une Unité de Gestion du Programme (UgP) créée et gérée par l'AICS Tunis. L'UgP est responsable de l'exécution de ADAPT et du maintien des relations avec les partenaires du Programme et la DUE. L'UgP travaillera en étroite coordination avec le personnel de l'AICS Tunis et notamment avec l'équipe en charge du secteur « Développement économique et création d'emploi » et sous la coordination du Responsable du secteur.



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



L'UgP sera composée par le/la Chef/fe d'équipe, le/la Programme Officer, l'Expert/e de la Communication, l'Expert/e Administratif/ve et deux assistants. En outre, elle sera supportée par des experts internationaux et locaux qui seront recrutés par l'UgP.

L'AICS Tunis, selon ces procédures de gestion des conventions de contribution UE, nommera en interne deux figures qui assurent le contrôle technique et financier des activités de l'UgP: un Vérificateur des opérations et un Vérificateur financier. Les deux profils assureront un double contrôle des activités de l'UgP sur le plan financier, procédurale et technique.

La gouvernance du programme sera assurée par un Comité de Pilotage dont ils font partie l'AICS, l'UE, le PAM, le Ministère de l'Agriculture, l'APIA (Agence de promotion des Investissements Agricoles), la BCT (Banque Centrale de Tunisie), l'ACM (Autorité de Contrôle de la Microfinance), le MEFAI (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement).

Il est prévu aussi un Comité Technique composé principalement par l'AICS et les Institutions de Recherche chapotées par l'IRESA qui sera fonctionnel tout au long de la vie du Programme. Il s'agit d'un Conseil consultatif qui assure les compétences techniques et professionnelles nécessaires à la mise en œuvre du Programme.

TERMES DE REFERENCE

Lieu d'affectation : Tunis, avec des missions de terrain sur tout le pays.

Contrat et rémunération : 53.691,20 Euros annuels + ajustement Pays

Durée : 12 mois, inclus 2 mois d'essai, avec une possibilité d'extension jusqu'à un maximum de 48 mois en total.

Période indicative de démarrage des activités : Plus tôt possible

1. PRINCIPALES FONCTIONS

Le/la Programme officer assistera le/a Chef/fe d'équipe, ainsi que les autres membres de l'UgP, dans la mise en œuvre du programme. Il/elle **répondra directement au Chef/fe d'équipe** et il/elle travaillera sous la **responsabilité générale du Représentant du Siège Régional AICS de Tunis, qui est mandaté par l'AICS Rome pour gérer tous les Programmes de coopération déléguée de compétence du Siège AICS de Tunis**. Il/elle est co-responsable de la bonne exécution du programme et il/elle est appelé/e à soutenir le/la Chef/de d'équipe dans son travail. Il/elle travaille aussi sous **étroite coordination avec le/la Responsable du secteur développement économique et création d'emploi** qui aura aussi la fonction de « Vérificateur des opérations ».



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



Sous la coordination du/de la Chef/fe d'équipe, le/la Programme officer assistera aussi la réalisation du partenariat avec le PAM prévu dans la Convention de contribution et régit par le « Partnership agreement » signé en janvier 2021.

D'une manière générale, le/la Programme officer est appelé/e à :

1. Assurer, en étroite collaboration avec le/a Chef/fe d'équipe, la coordination générale du Programme ainsi que du travail de l'UgP ;
2. Fournir un appui technique et opérationnel aux activités de l'UgP, en particulier au/à la Chef/fe d'équipe, pour la mise en œuvre du programme, la préparation de documents, de rapports techniques et de toute la documentation requise par l'AICS Rome pour la gestion du contrat et garantir la coordination nécessaire avec les services compétents du Siège ;
3. Assurer, en étroite collaboration avec le/a Chef/e d'équipe, les activités de coordination avec les partenaires et les parties prenantes, la Délégation de l'Union Européenne à Tunis, le PAM, les organes de gouvernance du programme, ainsi qu'avec les institutions tunisiennes concernées aux niveaux central et local (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources Hydrauliques, la Banque Centrale de Tunisie, l'Autorité de Contrôle de la Microfinance, etc), les partenaires internationaux et locaux ;
4. Etablir et assurer, en étroite collaboration avec le/a Chef/e d'équipe, les relations avec les bailleurs de fonds internationaux qui travaillent dans le domaine de l'agriculture et de la pêche et participer aux réunions thématiques avec les partenaires techniques et financiers (réunions PTF) ;
5. Supporter le/la Chef/fe d'équipe dans la gestion des relations avec les partenaires d'exécution / prestataires de services et tous les acteurs publics et privés qui seront, à différent titre, impliqués dans la mise en œuvre du programme. Représenter, si nécessaire, le/la Chef/fe d'équipe dans les relations avec les partenaires ;
6. Contribuer à veiller à la correcte réalisation des activités du programme et à la gestion et suivi des contrats qui seront établis dans ce cadre ;
7. Supporter le/la Chef/fe d'équipe dans la rédaction e mise en œuvre du Plan d'Action du Programme et des Plans annuels prévus par le document de projet. Il/elle aidera le/la Chef/fe d'équipe dans la définition et rédaction de toute l'activité de *reporting*, évaluation et suivi prévue par l'Annexe I « Description de l'action » de l'Accord et qui seront éventuellement requis par la DUE ;
8. Contribuer à la préparation des termes de référence, des documents d'appel d'offres, des appels à proposition qui seront lancé pour assurer la réalisation des activités du Programme.
9. Supporter l'UgP (Chef/fe d'équipe et expert administratif et financier) dans la préparation et finalisation des procédures de passation de marchés (définition des Termes de Référence, élaboration des documents d'appels d'offres, évaluation des offres, etc) selon les procédures PRAG et AICS.



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



10. Supporter le/la Chef/fe d'équipe dans la mise en place de l'UgP moyennant la définition des Termes de référence pour le recrutement du personnel, l'acquisition des biens et services nécessaires y compris éventuellement la location d'un bureau ;
11. Contribuer à la coordination des activités d'assistance technique externe qui seront mobilisées par l'UgP et contribuer à l'organisation et coordination des missions d'évaluation qui seront réalisées dans le cadre du programme ;
12. Supporter le/la Chef/fe d'équipe dans la mise en place et la coordination du Conseil Technique du Programme ;
13. Contribuer à la gestion de la bonne exécution du budget du projet (Annexe 3 accord de contribution) conformément aux directives du Représentant de l'AICS Tunis et sous la supervision du Bureau administratif de l'AICS Tunis ;
14. Aider à la coordination des activités de communication et d'information et assister le/la Chef/fe d'équipe dans les relations avec les médias, et dans l'organisation des événements liés au programme, faciliter la diffusion des bonnes pratiques ;
15. Prendre part à des événements (séminaires, congrès, etc...) qui relève du secteur d'intérêt du Programme ainsi que, sur requête du Représentant de l'AICS, à tout événement ou réunion jugées nécessaire par ce dernier ;
16. Contribuer à l'élaboration de documents sectoriels en coordination avec le/la Chef/fe d'équipe et le/la Responsable du secteur « développement économique et création d'emploi » de l'AICS de Tunis ;
17. Réaliser d'autres tâches au besoin.

Interdiction de conduire d'autres activités professionnelles : Le/la candidat/e sélectionné/ée ne doit avoir exercé, au cours des trois dernières années, aucune activité commerciale en Tunisie, ni être en situation de conflit, voire potentiel, d'intérêts portant atteinte à l'exercice impartial de les fonctions prévues à l'article 53 du décret législatif no. 165 de 2001, visée par la loi n° 190 de 2012 et par le Code d'éthique et de conduite de l'AICS mentionné au point 7 ci-dessous. Le comité d'évaluation de la procédure se réserve le droit de vérifier, sous peine d'exclusion, la conformité de ce qui a été déclaré à cet égard par le candidat sélectionné.

2. PROFIL DU CANDIDAT

2.1 Conditions d'éligibilité essentielles :

Les candidats seront considérés comme éligibles pour la sélection sur la base des exigences essentielles suivantes, à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

2.1.1 Âge n'excédant pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation locale (60 ans) ou par la réglementation italienne (réf. Loi 398/87) pour les candidats soumis à la sécurité sociale italienne (67 ans) ;



Ce projet est financé par
l'Union européenne

**Appui au Développement durable dans le secteur de
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672**



- 2.1.2 En bon état de santé apte à l'emploi ;
- 2.1.3 Diplôme universitaire (*Diploma di Laurea/BAC + 3*) en économie, agronomie, relations internationales, sciences politiques et sociales, développement international, droits de l'homme ou domaines connexes. D'autres diplômes dans d'autres domaines peuvent être pris en considération s'ils sont accompagnés d'une expérience sectorielle d'au moins 3 ans. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un concours public, les candidats peuvent utiliser l'équipollence d'admission aux concours publics, publiée sur le site Internet du ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche www.miur.it ;
- 2.1.4 Au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans la gestion et/ou supervision de projets et/ou programmes dans le secteur de la coopération au développement ;
- 2.1.5 Au moins 2 ans d'expérience avec des organisations internationales, et/ou des organismes d'aide gouvernementaux ou non gouvernementaux, et/ou ONG et/ou des organismes de droit privé dans la gestion de projets et programmes de développement socio-économique et/ou développement rural ;
- 2.1.6 Maîtrise de l'italien (niveau C1 - Cadre européen commun de référence) ;
- 2.1.7 Maîtrise du français (niveau B2 – Cadre européen commun de référence) ;
- 2.1.8 Maîtrise de l'utilisation des applications Microsoft Office.
- 2.1.9 Ne pas avoir eu, au cours de trois ans précédant la date d'expiration de l'avis, une appréciation d'insuffisance dans l'évaluation des travaux effectués / exécutés dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux de l'AICS autres que Tunis.

2.2 Conditions d'éligibilité préférentielles :

Les conditions suivantes constitueront la qualification préférentielle pour le poste :

- 2.2.1 Diplômes d'études supérieures (master universitaire, doctorat ou autres cours d'enseignement supérieur reconnus dans le secteur d'intérêt) en plus des exigences minimales indiquées au point 2.1.3 ci-dessus ;
- 2.2.2 Connaissance de l'arabe de base (au moins niveau A2 - Cadre européen commun de référence) ;
- 2.2.3 Connaissance de l'anglais (au moins niveau B1 - Cadre européen commun de référence) ;
- 2.2.4 Expérience professionnelle en gestion de projets financés par l'UE, de procédures de subvention et d'appel d'offres, connaissance des règles, réglementations et procédures en vigueur dans l'UE (PRAG) ;
- 2.2.5 Expérience de travail antérieure pour le compte du Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale - Direction Générale pour la coopération au développement et/ou l'Agence italienne pour la Coopération au Développement et/ou Union Européenne ;
- 2.2.6 Expérience professionnelle similaire exercée dans le pays indiqué dans cet avis de vacance ou région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord).

3. COMMENT POSTULER

La candidature doit inclure :



Ce projet est financé par
l'Union européenne

**Appui au Développement durable dans le secteur de
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672**



1. Déclaration juridiquement contraignante signée (conformément à l'article 46 du D.P.R. italien 28.12.2000 n. 445) - selon le modèle ci-joint, déclarant :
 - A. Âge n'excédant pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation locale (60 ans) ou par la réglementation italienne (réf. Loi 398/87) pour les candidats soumis au système italien de sécurité sociale (67 ans) ;
 - B. Citoyenneté ;
 - C. État de santé apte à l'emploi ;
 - D. Pleine jouissance des droits politiques et civils ;
 - E. Absence de condamnation pour toute infraction pénale et absence de toute accusation pénale en Italie et à l'étranger ;
 - F. Ne pas avoir été licencié, dispensé, déclaré caduc ou licencié d'un emploi dans un public administration, en Italie et à l'étranger ;
 - G. Ne pas être soumis au service militaire obligatoire ;
 - H. Ne pas avoir subi, dans la période de trois ans précédant la date d'expiration de l'avis, une évaluation de l'insuffisance dans l'évaluation du travail effectué / réalisé dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux AICS autres que celui de Tunis ;
 - I. Avoir acquis la qualification académique requise par l'avis de sélection ;
 - L. Avoir acquis l'expérience professionnelle requise par l'avis de sélection ;
 - M. Avoir une connaissance écrite et orale de la langue italienne, au moins niveau C1 du commun Cadre européen de référence pour les langues ;
 - N. Avoir une connaissance écrite et orale de la langue française, au moins niveau B2 du commun Cadre européen de référence pour les langues ;
 - O. Avoir des connaissances et une utilisation efficace et cohérente des principales applications Microsoft Office.

Toute fausse déclaration entraînera des sanctions pénales selon l'article 76 du D.P.R. italien. n. 445 du 28.12.2000, tel que modifié et complété par la suite, risque la cessation immédiate de l'emploi et la perte de toute prestation indûment obtenue.

Les candidatures doivent également inclure :

2. Curriculum vitae signé en italien (format Europass) précisant le mois et l'année exacts de début et de fin de chaque expérience, ainsi que le nombre total de mois pour chaque expérience.
3. Lettre de motivation signée en français ;
4. Copie du passeport valide.

Les candidats doivent également fournir un numéro de téléphone et une adresse e-mail pour les communications et doivent informer l'AICS Tunis de tout changement intervenu après la soumission de la candidature.



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



Les candidatures dûment datées et signées, et en format PDF, doivent être soumises à l'adresse électronique suivante : segreteria.tunisi@aics.gov.it avant le **28.03.2021 à 14h00** (heure de Tunis). L'objet de l'e-mail doit contenir le numéro de l'avis de vacance 03/AICSTUNISI/2021.

Veuillez noter que seules les demandes complètes (y compris les documents 1, 2, 3 et 4) reçues dans les délais seront acceptées et prises en considération.

4. EXCLUSION DE LA PROCEDURE DE SELECTION

Les conditions suivantes détermineront l'exclusion de la procédure de sélection :

- a) Les demandes ne répondant à une ou plusieurs conditions d'éligibilité essentielles (voir point 2.1) ;
- b) La candidature est reçue après la date limite indiquée dans cette annonce (voir point 3) ;
- c) Les documents de candidature ne sont pas signés (voir point 3).

5. EVALUATION DES CANDIDATURES

Une fois le délai pour la soumission des candidatures est expiré, le Représentant de l'AICS Tunis évalue la recevabilité des demandes en ce qui concerne la présence des conditions d'éligibilité essentielles et l'absence de motifs d'exclusion. L'exclusion est communiquée aux candidats concernés.

Par la suite, le Représentant de l'AICS nomme un comité d'évaluation qui sera composé de trois membres, qui remplissent les conditions d'autonomie et d'impartialité à l'égard des candidats. Le comité évalue les candidatures en attribuant une note globale maximale de 100 points selon les critères suivants :

QUALIFICATIONS (70 points max)

L'évaluation de l'éducation, des compétences et de l'expérience professionnelle, ainsi que la possession des conditions d'éligibilité essentielles et préférentielles telles qu'indiquées dans la documentation soumise par le candidat, seront effectuées conformément aux paramètres ci-dessous.

Éducation – 10 points max

- 6 points pour le diplôme d'études demandé ou pour un autre diplôme d'études, dans d'autres domaines, accompagné d'une expérience sectorielle d'au moins 3 ans - réf. 2.1.3
- 2 points pour chaque qualification préférentielle pour un max. 4 points - réf. 2.2.1

Compétences linguistiques – 10 points max

- 3 points pour l'arabe de base (niveau A2 - Cadre européen commun de référence) et 0,5 point pour chaque niveau supérieur à celui indiqué par le présent pour un max de 5 points - réf. 2.2.2 ;



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



- 3 points pour l'anglais (niveau B1 - Cadre européen commun de référence) et 1 point pour chaque niveau supérieur à celui indiqué par le présent pour un max de 5 points réf 2.2.3.

Évaluation des expériences professionnelles – 40 points max

- 14 points pour au moins 36 mois d'expérience professionnelle dans la gestion et/ou supervision de projets et/ou programmes dans le secteur de la coopération au développement ; 2 points pour chaque semestre supplémentaire pour un max. de 6 points - réf.2.1.4 ;
- 14 pt pour au moins 24 mois d'expérience professionnelle avec des organisations internationales, et/ou des organismes d'aide gouvernementaux ou non gouvernementaux, et/ou ONG et/ou des organismes de droit privé dans la gestion de projets et programmes de développement socio-économique et/ou développement rural ; 2 points pour chaque semestre supplémentaire pour un max. de 6 points - réf.2.1.5.

Évaluation des conditions d'éligibilité préférentielles – 10 points max

- 1 point pour chaque semestre d'expérience professionnelle en gestion de projets financés par l'UE, de procédures de subvention et d'appel d'offres, connaissance des règles, réglementations et procédures en vigueur dans l'UE (PRAG) pour un maximum de 5 points - réf.2.2.4 ;
- 1 point pour chaque semestre d'expérience professionnelle au Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale - Direction générale de la coopération au développement et/ou l'Agence italienne de Coopération au Développement et/ou Union Européenne pour un maximum de 3 points - réf.2.2.5 ;
- 0,5 point pour chaque semestre d'expérience professionnelle réalisée similaire exercée dans le pays indiqué dans cet avis de vacance ou région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord) pour un maximum de 2 points - réf. 2.2.6.

ENTRETIEN (30 points max)

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 40 points sur les qualifications (comprenant l'art. 2.1 - Conditions d'éligibilité essentielles, et l'art. 2.2 - Conditions d'éligibilité préférentielles), seront inclus dans la liste restreinte et invités à un entretien.

Cependant, le comité se réserve le droit de n'inviter à un entretien que les 5 premiers candidats selon le classement provisoire.

L'entretien se déroule par visioconférence (Skype).

L'entretien se déroule dans les langues indiquées dans l'appel à candidatures et évalue les connaissances et l'expérience du candidat, sa capacité à réaliser les tâches en question, les compétences linguistiques requises et toute autre compétence jugée nécessaire pour évaluer le profil du candidat. L'avis d'entretien est envoyé par e-mail à l'adresse indiquée par le candidat au moment de la candidature. Les candidats n'ont pas droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'entretien.



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



Un test écrit peut également être demandé.

Score final

Les candidats ayant obtenu au moins 60 points à la fin du processus seront inclus dans la liste finale des candidats retenus, valable pour la durée du programme.

6. RESULTAT DE LA SELECTION

Seuls les candidats retenus seront informés via e-mail des résultats du processus de sélection. Le/la candidat/e ayant obtenu le score le plus élevé dans la liste de classement recevra l'annonce via e-mail. La liste de classement reste valable un an et peut être prolongée d'un an pour des besoins motivés liés à la mise en œuvre de l'initiative. En cas de refus du candidat sélectionné ou de résiliation anticipée du contrat, le bureau se réserve le droit de contacter un/e autre candidat/e de la liste de classement - si les ressources financières nécessaires sont disponibles. En cas d'égalité, le/la plus jeune candidat/e sera préféré. La liste de classement est publiée sur les sites Internet de l'AICS et de l'AICS Tunis.

Pour des raisons de besoin interne, le/la candidat/e ayant obtenu le score le plus élevé dans le classement doit être en mesure de prendre ses fonctions à Tunis au plus tard 2 mois à compter de la publication du classement sur les sites Internet de l'AICS.

7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La soumission de candidatures par un/e candidat/e implique son consentement au traitement de ses données personnelles, y compris les données sensibles, par le personnel affecté à la garde et au stockage des candidatures et à leur utilisation aux fins du processus de sélection. Le Représentant de l'AICS Tunis est responsable du traitement des données personnelles.

8. CLAUSE DE PROTECTION

À tout moment du processus de sélection, le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement se réserve le droit de mettre fin au processus de recrutement.